



Objectifs professionnels en cas de temps partiel et de mandats

Par tanaud

Bonjour Je travaille à temps partiel 60 % 3 jours en qualité de cadre C3 1 de la convention collective. J'ai deux mandats de représentation du personnel dans mon entreprise et un mandat extérieur. Je constate aujourd'hui que mes objectifs professionnels, outre qu'il s'agit d'objectifs collectifs, sont rigoureusement identiques que ceux de mes collègues au même poste mais à temps complet et sans mandat. J'ai demandé à mon N+1 de prendre en considération pour la fixation de ces objectifs et mon temps réel de travail et le temps d'exercice e mes mandats. Elle m'a répondu en me donnant une explication sur lesdits objectifs mais pas un mot sur une réduction de ceux-ci.

Que puis-je faire ? je vais lui répondre mais je voudrais avoir des fondements textuels ou jurisprudentiels précis pour cela. Merci d'avance pour votre aide et conseil.

Cordialement

Tanaud

Par Prana67

Bonjour,

Si votre N+1 ne vous a pas donné de réponse satisfaisante vous pouvez mettre le point à l'ordre du jour du CSE. Vous aurez une réponse officielle de l'employeur qui sera sûrement différente de celle de votre N+1